

COMITE SYNDICAL DU PETR PAPAO / PAYS D'OUCHÉ

Lundi 19 décembre 2016 – 18h30 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. François BRIZARD, Mme Véronique CHABROL, M. Pierre COUPRIT, M. Bernard DABIEL, M. François DREUX, Mme Florence ECOBICHON, M. Luc FERET, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Josette LASSEUR, M. Jean-Pierre LATRON, Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. Dominique NETZER, Mme Nelly NOGUES, M. Jean PALLUD, M. Roger RUPPERT, M. Jean-Marie VERCRUYSSÉ.

Etaient excusés : M. Laurent BEAUVAIS, M. Frédéric BLONDEAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. François CARBONELL, M. Charles HAUTON qui a donné pouvoir à M. Sébastien GOURDEL, M. Philippe JIDOUARD qui a donné pouvoir à Mme Florence ECOBICHON, M. Frédéric LEVEILLE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie VERCRUYSSÉ, M. Jean MILON qui a donné pouvoir à M. Bernard DABIEL, Mme Marie-Odile TAVERNIER qui a donné pouvoir à M. Luc FERET, M. Gérard VIEL.

Nombre de délégués en exercice : 36

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de pouvoirs : 6

Le Président, Jean-Marie VERCRUYSSÉ, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 OCTOBRE 2016

Le compte-rendu a été adressé aux membres du Comité avec l'invitation.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 17 octobre 2016.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2016 – 12 – 01

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU PETR AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Président aborde le premier point relatif à la modification statutaire.

La réforme de la carte de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017 impactera le PETR, en faisant passer le nombre de ses membres de 8 Communautés de Communes à 3 Communautés de Communes suite aux regroupements suivants :

- La CdC Argentan Intercom, qui regroupera les CdC d'Argentan Intercom, des Courbes de l'Orne, et du Pays du Haras du Pin,
- La CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, qui regroupera les CdC du Pays du Camembert, de la Région de Gacé, et des Vallées du Merlerault,

- La CdC des Pays de l'Aigle, qui regroupera les CdC du Pays de l'Aigle et de la Marche, et du Canton de la Ferté-Fresnel.

Comme évoqué au dernier Comité Syndical, suite à ces changements, le PETR doit procéder à une révision de ces statuts, puis constituer un nouveau Comité Syndical, et procéder à une nouvelle élection du Président et des Vice-Présidents.

Le Président propose de valider la modification statutaire, pour ensuite envoyer dans les 3 nouvelles CdC ces statuts modifiés pour approbation, en même temps que la demande de désignation des nouveaux délégués.

Les statuts du PETR ont été élaborés en 2014 avec l'appui de la Sous-préfecture, et approuvés par l'ancien Syndicat Mixte du SCOT, puis par les 8 CdC actuelles courant 2014, avant que le PETR soit acté par arrêté préfectoral du 7 novembre 2014.

Par rapport aux statuts d'origine, les modifications proposées portent sur les points suivants :

- Article 1^{er}, nom du PETR : remplacement du nom « PAPAO Pays d'Ouche » par « Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche » (suite à la décision du 29 février 2016),
- Article 1^{er}, composition du PETR : remplacement des noms des 8 CdC par ceux des 3 nouvelles CdC,
- Article 5, compétences du PETR : remplacement du nom du SCOT par « Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche »,
- Article 8-1, composition du Comité Syndical : le nombre d'habitants par tranche commencée passe de 3 500 à 3 000 (suite à la décision du 17 octobre 2016). Le tableau de répartition des sièges est modifié en conséquence,

Les autres articles des statuts resteraient identiques aux statuts initiaux.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la modification des statuts du PETR,**
- **De soumettre cette modification aux 3 Communautés de Communes, membres à compter du 1^{er} janvier 2017, en même temps que la demande de désignation des nouveaux délégués,**
- **De transmettre cette modification statutaire à Madame le Préfet de l'Orne,**
- **D'autoriser le Président du PETR à signer tout document relatif à cette modification statutaire.**

DELIBERATION N° 2016 – 12 – 02

OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le Président aborde ensuite deux points financiers.

Il rappelle que par délibération n° 2015-06-01 du 5 juin 2015, le Comité Syndical du PETR a défini les durées d'amortissement des biens suivantes :

BIENS	DUREE AMORTISSEMENT
Biens de faible valeur (moins de 1 000 €)	1 an
Matériel informatique (compte 2183)	3 ans
Mobilier (compte 2184)	5 ans

Le PETR n'a pas prévu l'amortissement des frais engagés pour la réalisation du SCOT. Ils sont inscrits au compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme ».

Au moment du règlement des factures pour les prestations des Cabinets Even Conseil et E.A.U, ainsi que le diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture et le diagnostic foncier de l'EPFN, la Trésorerie a rappelé qu'il fallait définir la durée d'amortissement de ces coûts d'études liées au SCOT, qui ne peut dépasser 10 ans.

Le PETR doit donc délibérer sur ces durées d'amortissement complémentaires à celles de la première délibération, en profitant de l'occasion pour ajouter deux autres types de biens non cités :

BIENS	DUREE AMORTISSEMENT
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme (compte 202)	Proposition sur 5 ans
Logiciels (compte 2051)	Proposition sur 2 ans
Autres immobilisations (compte 2188)	Proposition sur 3 ans

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver les durées d'amortissement des biens suivantes :**

BIENS	DUREE AMORTISSEMENT
Biens de faible valeur (moins de 1 000 €)	1 an
Matériel informatique (compte 2183)	3 ans
Mobilier (compte 2184)	5 ans
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme (compte 202)	5 ans
Logiciels (compte 2051)	2 ans
Autres immobilisations (compte 2188)	3 ans

DELIBERATION N° 2016 – 12 – 03
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2016

Le Président passe ensuite au second point financier, qui découle du premier.

Compte tenu de la délibération précédente de définition des durées d'amortissement des dépenses d'études liées à la réalisation des documents d'urbanisme, qui n'ont pas été prévues dans le budget primitif 2016, il est nécessaire de procéder à une décision modificative n°1 car le compte 042 « Dotations aux amortissements » n'est pas assez doté.

Une petite erreur s'est glissée dans la note de synthèse envoyée aux membres, sur des comptes concernés par cette décision modificative. Les éléments corrects sont présentés aux membres :

Dans dépenses de fonctionnement :

Retirer 12 500 € au compte 023 « Virement à la section d'investissement »

Ajouter 12 500 € au compte 6811 / 042 « Dotations aux amortissements »

Dans recettes d'investissement :

Retirer 12 500 € au compte 021 « Virement de la section de fonctionnement »

Ajouter 12 500 € au compte 2802 / 040 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme »

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget 2016,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette décision modificative.

INFORMATION

OBJET : OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Président précise que ce point est seulement une information, sans délibération.

Il rappelle que lors du Comité Syndical du PETR du 17 octobre 2016, il a été acté de lancer une nouvelle opération OCM sur le territoire du PETR, et de solliciter les différents financeurs et partenaires pour participer à cette opération.

Concernant les Communautés de communes : sur les 8 actuelles CdC, 7 ont délibéré favorablement. La CdC des Vallées du Merlerault devant délibérer ce 20 décembre.

Concernant le Département : suite à la loi NOTRE, le Département n'a plus la possibilité d'intervenir en direct sur les OCM, s'agissant d'aides directes aux entreprises. Un échange a eu lieu à ce sujet entre la Région et les Départements normands, afin de voir comment poursuivre cette aide au commerce en milieu rural. Le Département devrait proposer de revenir à une situation antérieure en attribuant une dotation au Pays et en laissant le Pays la gérer, alors que récemment, le Département réglait directement les aides aux bénéficiaires.

Concernant la Région : lors de l'échange avec les Départements, la Région a fait savoir qu'elle ne voulait pas gérer les aides OCM, comme la loi NOTRE le lui permet, notamment car cela pourrait représenter de très nombreux dossiers par an sur les Pays normands. La direction de l'Economie n'interviendra donc pas sur l'OCM. Par contre, la porte a été ouverte à ce que des crédits puissent être pris sur l'enveloppe de contractualisation des Pays. Le PETR pourrait ainsi solliciter une aide pour son OCM sur son enveloppe de son Contrat Cadre d'Action Territoriale 2015-2020 (au titre de crédits d'aménagement du territoire plutôt que des crédits « économie »).

Ce point va être précisé dans la délibération suivante.

Concernant les Chambres consulaires : les Chambres de Commerces et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ont été sollicitées pour nous fournir des éléments statistiques pour abonder et illustrer le dossier FISAC qui sera déposé auprès de l'Etat fin janvier prochain. Les Chambres consulaires ont répondu favorablement à notre demande et nous avons déjà obtenu certains éléments demandés.

Le plan de financement prévisionnel de l'OCM pourrait être le suivant :

FINANCEURS	PARTICIPATION	COMMENTAIRES
Communautés de Communes	78 344 €	1 € / habitant
Département	39 172 €	0,50 € / habitant
Région	100 000 €	Enveloppe prise dans le contrat CCAT
Etat FISAC	217 516 €	Enveloppe égale à la somme des contreparties locales
TOTAL	435 032 €	

Il reste maintenant à récupérer les dernières délibérations des CdC, puis préparer le dossier FISAC à déposer auprès de l'Etat fin janvier 2017, ainsi que le dossier Région pour l'enveloppe prise sur le Contrat du PETR avec la Région.

DELIBERATION N° 2016 – 12 – 04

OBJET : CONTRAT CADRE D'ACTION TERRITORIALE DE LA REGION, ET VOLET TERRITORIAL DE L'ETAT

Le Président passe ensuite au sujet de la contractualisation avec l'Etat et la Région.

Il rappelle que le PETR a signé un Contrat Cadre d'Action Territoriale (CCAT) avec la Région, attribuant au PETR une dotation de 2 140 000 € pour 2015 – 2020, dont 1 100 000 € à flécher sur des projets liés aux pôles de centralité que sont les deux villes moyennes Argentan et l'Aigle.

Par ailleurs, pour les fonds d'Etat, il est attribué au PETR une dotation de 902 000 € de FNADT, pour cette même période 2015 – 2020, dans le Volet Territorial du Contrat de Plan Etat Région (VT CPER).

Il revient aux collectivités de faire connaître et déposer leurs projets au PETR, afin qu'ils soient analysés lors de revues de projets organisées entre le Pays, la Région et l'Etat, afin de proposer l'inscription des projets aux fonds de la Région et de l'Etat.

Le Comité Syndical est amené à se prononcer sur la répartition des crédits de ces deux enveloppes, sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble de la période.

Lors du Comité Syndical du 14 mars 2016, 3 projets ont été présentés, dont 1 pour accord (Salle d'exposition de la Manufacture Bohin, par la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche), et 2 pour avis de principe (Pôle de Santé Libéral Ambulatoire, et Structure petite enfance, par Argentan Intercom et la Ville d'Argentan).

Aujourd'hui, après la réunion de revue de projets du 13 décembre la Région et l'Etat, il revient au Comité Syndical de statuer sur 11 projets dont les 2 qui ont eu un avis de principe le 14 mars 2016.

Il convient d'avancer sur la programmation de ces deux enveloppes contractualisées, pour ne pas risquer d'en perdre le bénéfice dans un contexte de remise en question de certains dispositifs.

Projets présentés :

Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) à Argentan (CdC Argentan Intercom) :

Création d'un PSLA au sein d'un bâtiment à énergie positive, en centre-ville d'Argentan, afin d'agir sur la démographie médicale (une trentaine de professionnels), mais aussi sur l'attractivité de la ville grâce à un bâtiment moderne et innovant et un aménagement urbain autour du PSLA.

Projet chiffré à 3,9 M€ pour le bâtiment abritant le PSLA, la part dédiée aux énergies renouvelables, et l'aménagement urbain.

Financements prévus du FEADER (PSLA, 175 K€), de la Région (PSLA, 175 K€), du Département (PSLA, 66 K€), de l'Etat (DETR, 1,1 M€).

Demande de 300 000 € au titre du Contrat Région, et de 300 000 € au titre du Contrat Etat.

Structure petite enfance à Argentan (Commune d'Argentan) :

Création d'une structure de garde de 80 places réparties sur 2 sites de 40 places chacun, afin d'améliorer ce service petite enfance en regroupant tous les services sur 2 sites, et d'avoir des locaux plus adaptés pour ce service de centralité qui profite à l'ensemble du bassin argentanais.

Projet global chiffré à 2,240 M€ pour les 2 sites, soit 1,120 M€ par site.

Dossier sur un seul site, à 1,120 M€.

Financements prévus de la CAF (376 K€), et de Leadex (120 M€).

Demande de 240 000,00 € au titre du Contrat Etat.

Maison de Services Au Public à L'Aigle (Commune de l'Aigle) :

Création d'une MSPA sur une ancienne friche industrielle. Le site permettra l'accueil dans un bâtiment économe en énergie, de différents services : CAF, CPAM, CARSAT, IRSA, Médecine

du Travail, Mission Locale, Finances Publiques. Projet œuvrant sur les services mais aussi la densification urbaine.

Projet global chiffré à 3,9 M€ pour le bâtiment et ses abords.

Financements prévus de la Région (sur aménagements ext., 236 K€), et de l'Etat (FSIL, 1,2 M€).

Demande de 600 000 € au titre du Contrat Région.

Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) à la Ferté-Fresnel (CdC la Ferté-Fresnel) :

Projet de création d'un PSLA au sein d'un bâtiment existant à réhabiliter et réaménager (ancienne caserne). Le projet agit sur la démographie médicale (environ 8 professionnels), les consommations d'énergie (RT2020), et l'urbanisme local (réhabilitation d'un bâtiment existant).

Projet chiffré à 900 K€ pour les travaux sur le bâtiment.

Financements prévus du FEADER (PSLA, 175 K€), de la Région (PSLA, 175 K€), du Département (PSLA, 100 K€), de l'Etat (FSIL, 70 K€).

Demande de 200 000 € au titre du Contrat Etat.

Gîte rural à l'Abbaye de St-Evroult-de-Notre-Dame-du-Bois (Commune de St-Evroult) :

Projet de création d'un gîte de 8 personnes pour compléter le gîte de groupe existant et poursuivre la réhabilitation de ce lieu de patrimoine, de culture, de tourisme, et de loisirs, qui est le pôle touristique de cette CdC.

Projet chiffré à 160 K€ pour les travaux d'aménagements intérieurs.

Financements prévus du Leader (90 K€), de la CdC (4500 €).

Demande de 32 000 € au titre du Contrat Région.

Construction bois exemplaire à St-Symphorien des Bruyères (Commune de St-Symphorien) :

Création, par la commune, d'un bâtiment exemplaire en construction bois avec panneaux solaires et récupération de chaleur en sous-toiture, afin d'y accueillir un bar-restaurant (suite à la fermeture du dernier commerce) et un logement. Le projet répondra aux exigences de qualité thermique, mais aussi architecturale car situé dans un périmètre classé (avis favorable de l'ABF).

Projet chiffré à 600 K€ pour la construction du bâtiment et son aménagement.

Financements prévus de l'Etat (FSIL, 150 K€ et DETR2016, 100 K€), et de Leader (90 K€).

Demande de 120 000 € au titre du Contrat Région.

Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) à Vimoutiers (CdC Pays du camembert) :

Projet de création d'un PSLA au sein d'un nouveau bâtiment de 420 m² à construire en ville, à proximité de l'hôpital local Marescot. Le Pôle accueillera une quinzaine de professionnels, et fonctionnera avec la Maison médicale du Sap-en-Auge. Le bâtiment sera construit sur un terrain de l'hôpital et visera une faible consommation énergétique (RT2020).

Projet chiffré à 1,2 M€ pour la création du bâtiment et ses abords.

Financements prévus du FEADER (PSLA, 175 K€), de la Région (PSLA, 175 K€), du Département (PSLA, 100 K€), de l'Etat (FSIL et DETR, 15 K€).

Demande de 200 000 € au titre du Contrat Région, et de 150 000 € au titre du Contrat Etat.

Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) à Argentan (Commune d'Argentan) :

Projet de création d'un FJT éclaté sur 3 sites, par réhabilitation et réaménagement de bâtiments existants pour remplacer le FJT actuel dans un état très vétuste. Accueil de 35 à 40 places. Réaménagement d'anciens logements d'instituteurs, d'anciens logements HLM, et d'anciens locaux de La Poste, permettant une densification urbaine, et offre d'accueil en centre-ville.

Projet chiffré à 850 K€ pour l'aménagement des 3 sites.

Financements prévus de l'Etat (DETR, 100 K€), de Leader (100 K€).

Demande de 300 000 € au titre du Contrat Région.

Maison Fernand Léger à Argentan (Commune d'Argentan) :

Réhabilitation et aménagement de la maison natale du peintre Fernand Léger (propriété de la commune) pour y implanter un espace muséal culturel dédié à l'œuvre et à la créativité de Fernand Léger qui a inspiré de nombreuses réalisations de fresques sur la ville d'Argentan. La petite taille de l'édifice oblige à avoir une approche scénographique inédite faisant appel aux technologies de communication les plus récentes.

Projet chiffré à 850 K€ pour l'aménagement du bâtiment et la scénographie.

Financements prévus de l'Etat (DETR, 100 K€), et de Leader (90 K€).

Demande de 250 000 € au titre du Contrat Région.

Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce (PETR) :

Mise en place d'une nouvelle Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat en milieu rural, à l'échelle de l'ensemble du PETR. Faire suite aux OCM menées par les deux anciens Pays. Soutenir les activités commerciales et artisanales par une aide à l'investissement pour les mises aux normes, l'accessibilité, le développement, etc... Objectif de soutenir 100 dossiers sur le PETR.

Opération chiffrée à 435 K€.

Financements prévus des CdC (78 K€), du Département (39 K€), de l'Etat (FISAC, 217 K€).

Demande de 100 000 € au titre du Contrat Région.

Restructuration de l'Ecole de Musique à Vimoutiers (CdC Pays du camembert) :

Réhabiliter d'anciens locaux inutilisés de l'école élémentaire Flaubert pour y installer la nouvelle école de musique intercommunale et y accueillir les 115 élèves dans de meilleures conditions que les locaux vétustes et exigus de l'actuelle école de musique. Le projet est situé en centre-ville et offrira une plus grande surface pour des salles de cours et de répétitions. Projet densifiant les activités en ville, et améliorant les émissions de GES avec une nouvelle école de musique moins énergivore.

Projet chiffré à 200 K€ pour l'aménagement intérieur des locaux existants.

Financements prévus de l'Etat (DETR, 80 K€).

Demande de 80 000 € au titre du Contrat Région.

Lors de la revue de projets, les services de l'Etat n'ont pas fait de remarques particulières sur les dossiers proposés pour un financement de l'Etat.

De leur côté, les services de la Région sont en train de finaliser l'analyse des dossiers avec les différents services thématiques qui peuvent être concernés par chaque projet.

Le PETR attend donc la formulation des avis définitifs de la Région afin de valider formellement l'inscription des projets dans l'enveloppe du CCAT de la Région. Il faut donc tenir compte de cette seule réserve dans la décision du Comité Syndical.

CONSOMMATION DES ENVELOPPES DU CONTRAT REGION ET DU CONTRAT ETAT

	CCAT - REGION	VT CPER - ETAT
DOTATIONS INITIALES	2 140 000,00 €	902 000,00 €
PROJETS		
Salle Expo Manufacture Bohin - <i>CdC L'Aigle / La Marche</i>	81 673,68 €	
Structures petite enfance Argentan - <i>Ville Argentan</i>		240 000,00 €
PSLA Argentan - Partie Aménagement urbain - <i>CdC Argentan</i>	300 000,00 €	
PSLA Argentan - Partie Bâtiment énergie positive - <i>CdC Argentan</i>		300 000,00 €
Maison Services au Public - <i>Ville L'Aigle</i>	600 000,00 €	
PSLA La Ferté-Fresnel - <i>CdC Ferté-Fresnel</i>		200 000,00 €
Gîte rural Abbaye St-Evrout - <i>Comme St-Evrout ND du Bois</i>	32 000,00 €	
Construction Restaurant St Symphorien - <i>Commune St Symphorien des Bruyères</i>	120 000,00 €	
PSLA Vimoutiers - <i>CdC Pays Camembert</i>	200 000,00 €	150 000,00 €
Création d'un FJT à Argentan - <i>Ville Argentan</i>	300 000,00 €	
Création d'une Maison Fernand Léger à Argentan - <i>Ville Argentan</i>	250 000,00 €	
Mise en place d'une OCM commerce / artisanat - <i>PETR Argentan Auge Ouche</i>	100 000,00 €	
Restructuration de l'école de musique à Vimoutiers - <i>CdC Pays Camembert</i>	80 000,00 €	
TOTAL PROJETS	2 063 673,68 €	890 000,00 €
SOLDES DOTATIONS	76 326,32 €	12 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'inscription des projets présentés ci-dessus aux contrats Région et Etat du PETR, sous réserve de l'avis définitif des services de la Région,**
- **De présenter les dossiers inscrits à la Région et à l'Etat au titre de ces contrats,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces contrats.**

DELIBERATION N° 2016 – 12 – 05 OBJET : CONTRAT DE RURALITE

Concernant le Contrat de Ruralité, le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 17 octobre, une présentation du Contrat de Ruralité a été faite.

Mis en place par le gouvernement, ce Contrat s'adresse en priorité aux PETR.

Ce Contrat permet d'intervenir dans 6 thématiques : - accès aux services et aux soins,
- revitalisation des bourgs-centres,
- attractivité du territoire,
- mobilités,
- transition écologique,
- et cohésion sociale,

Pour l'année 2017, une dotation nationale de 216 M€ est spécifiquement dédiée aux Contrats de Ruralité, dont 12,6 M€ pour la Normandie, et environ 1,8 M€ pour l'Orne (3 Contrats en préparation).

Suite à la rencontre le 23 septembre entre le Président du PETR, Jean-Marie VERCRUYSSSE, et la Sous-préfète de Mortagne, Adeline BARD, désignée comme référente pour les Contrats de Ruralité de l'Orne, et suite à la décision du Comité Syndical du 17 octobre de préparer un Contrat de ruralité pour le PETR, le travail d'élaboration de ce Contrat a démarré, coordonné par Emmanuelle DABON, et en lien permanent avec la Sous-préfecture de Mortagne.

Un certain nombre de projets ont été remontés au PETR, pour la période 2017-2020.

Le travail a ensuite consisté à analyser le niveau d'avancement de ces projets, ainsi que l'intégration de ces projets dans les différents dispositifs que sont les Contrats avec la Région et l'Etat, le programme Leader, le Contrat de Ruralité, sachant que des cumuls sont possibles.

L'Etat est vigilant sur le point de la diversité des projets qui doivent s'inscrire dans les 6 thématiques prévues sur la durée du Contrat.

Aujourd'hui, les financements sont connus pour l'année 2017, mais pas pour les 3 années suivantes. Le fonds d'Etat qui alimentera le Contrat de Ruralité est le FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local), mais d'autres fonds d'Etat peuvent aussi être inscrits dans le Contrat.

Le travail a permis d'inscrire à ce jour 25 projets, mais tous ne consomment pas du FSIL.

Les projets ont des dates de réalisation entre 2017 et 2020. Sur l'ensemble du Contrat et sur la durée totale, la demande de fonds d'Etat porte sur 4,4 M d'€. Le PETR pourrait bénéficier d'environ 600 K€ au titre de l'année 2017. Il faudra donc prioriser les projets les plus avancés pour les flécher sur 2017.

Le Contrat de Ruralité type prévoit une partie de présentation du territoire (diagnostic, atouts, faiblesses, opportunités, menaces, ...), une partie de fiches projets, et un récapitulatif des projets répartis dans les 6 thématiques de l'Etat.

Comme prévu dans la démarche, le projet de Contrat a été transmis à la Sous-préfecture le 5 décembre pour analyse et relecture par les services. Nous attendons donc les retours de l'Etat sur le fond et la forme de ce document de travail, ainsi que sur la liste de projets présentés. Il est demandé aux collectivités d'informer le PETR de l'avancement des projets inscrits (chiffrage, autorisations, ...).

Enfin, il est précisé que l'Etat souhaite signer les Contrats de Ruralité rapidement, et ceci début 2017. Un rendez-vous technique est prévu le 11 janvier à la Sous-préfecture de Mortagne pour un point sur notre projet de Contrat.

Au cas où l'Etat serait prêt à signer le Contrat en janvier ou début février, celui-ci pourrait être signé par l'actuel Président du PETR, Jean-Marie VERCRUYSSÉ. Il convient donc de l'autoriser dès maintenant à le signer.

Au cas où l'Etat mettrait le Contrat à la signature un peu plus tard, alors ce sera après le renouvellement des élus du PETR. Le projet de Contrat sera alors présenté une seconde fois aux nouveaux élus du Comité Syndical avant signature par le nouveau Président(e) du PETR.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de Contrat de Ruralité du PETR et les projets présentés,**
- **D'autoriser le Président à signer le Contrat de Ruralité du PETR, et tout document relatif à ce Contrat.**

DELIBERATION N° 2016 – 12 – 06

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POSTE TOURISME

Le Président aborde enfin le dernier point de l'ordre du jour.

Dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes, et de la Loi NOTRE, la future grande CdC Argentan Intercom va prendre la compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017, compétence qui est jusqu'à présent communale.

L'Office de Tourisme municipal d'Argentan va donc devenir un Office de Tourisme intercommunal d'Argentan Intercom.

La CdC va récupérer un transfert de finances et de personnel de la part de la Ville d'Argentan dans le cadre de la reprise de l'Office de Tourisme. Cependant, l'agent occupant le poste de directrice de l'Office de Tourisme restera au sein de la Ville d'Argentan sur un autre poste.

La CdC doit donc pourvoir un poste de direction de cet Office de Tourisme intercommunal. Pour ce poste, la CdC souhaite une personne connaissant le territoire, les acteurs, et les réseaux locaux, afin d'être rapidement opérationnelle.

Dans ce contexte, et conformément à la réglementation en vigueur (article 61 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et Décret n°2008-580 du 18 juin 2008), la CdC Argentan Intercom s'est rapprochée du PETR pour envisager de pouvoir bénéficier des compétences de la chargée de mission Tourisme du PETR, Laurence VILLEDIEU.

Ainsi pour l'année 2017, il pourrait être envisagé la mise en place d'une convention de mise à disposition entre le PETR et la CdC Argentan Intercom, pour le poste de Laurence VILLEDIEU.

La mise à disposition porterait dans un premier temps sur une répartition, pour 2017, de 40% du temps au PETR et 60% du temps à la CdC (soit 21 heures par semaine). Ceci permettrait au PETR et à Laurence de procéder sereinement à des transmissions de dossiers au sein de l'équipe et de ne pas perdre le bénéfice de la subvention d'ingénierie de la Région que le PETR aura encore en 2017. Par la suite, la CdC et le PETR pourront envisager dès 2018 une augmentation du temps passé à la CdC.

Le coût salarial annuel de Laurence VILLEDIEU étant de 43.500 €, la CdC reverserait au PETR 60% de ce coût, soit 26.100 € pour 2017.

Les membres échangent sur l'impact d'une telle mise à disposition sur le projet touristique du PETR à l'avenir. Pour ce qui est du tourisme, il est évident que le réseau d'acteurs va se restructurer dès 2017 autour des 3 Offices de Tourisme intercommunaux qui vont se mettre en place. Il conviendra ensuite que chaque CdC définisse son projet touristique et les moyens alloués. Le PETR pourra ensuite se repositionner en fonction des projets et des ambitions des 3 CdC et de leurs Offices de Tourisme.

Plus globalement, le Président propose que le premier trimestre 2017 soit consacré à remettre en place les organisations tant dans les 3 futures CdC que dans le PETR, et qu'ensuite un temps d'échange soit organisé dans chaque CdC avec le PETR pour définir les besoins de chacun en matière d'ingénierie et de soutien aux projets, notamment dans des domaines traités par le PETR comme les Plans Climats Air Energie Territoriaux, les Conseils de Développement, la Contractualisation, l'Urbanisme, etc

Les membres du PETR doivent aussi garder à l'esprit que les financements du Département et de la Région vont s'arrêter, et que cela implique de trouver de nouvelles ressources et de nouveaux partenariats.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en place d'une convention de mise à disposition entre le PETR et la CdC Argentan Intercom, pour le poste de Laurence VILLEDIEU, pour 40% au PETR et 60% à la CdC,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition.**

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de l'action du PETR sur la transition énergétique avec le soutien de l'ADEME, le PETR et son chargé de mission ont accès à un certain nombre de ressources et d'outils.

Cela concerne notamment des outils de communication.

Dernièrement, ce sont des affiches à destination des écoles que Didier BOUVET a pu faire réaliser et personnaliser pour le PETR.

Des tirages couleurs sur feuilles A3 vont être réalisés par le PETR et mis gratuitement à la disposition des écoles ou des collectivités en charge des affaires scolaires.

Les collectivités intéressées peuvent se rapprocher du PETR et de Didier BOUVET pour se procurer ces affiches.

Par ailleurs, le PETR vient d'emprunter la caméra thermique du CAUE pour une durée de 6 mois durant la « saison froide ». Didier BOUVET est aussi à la disposition des collectivités pour diagnostiquer des bâtiments avec cette caméra. L'outil est notamment très intéressant pour de la sensibilisation et de la pédagogie sur l'état réel des bâtiments et sur les besoins en travaux de rénovation énergétique.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président clôt la séance du Comité Syndical à 19h45.